

Les cas d'envoi de dossier dans l'académie de Bordeaux – Rentrée 2026

Un dossier comprend généralement la fiche de vœux AFFELNET LYCEE (Annexe 3 ou Annexe 4 du Guide Affelnet Lycée 2026) et, selon les cas, les bulletins scolaires, une lettre de motivation, un justificatif de domicile, un compte-rendu de saisie Affelnet Lycée du vœu concerné

→ Une copie du dossier est envoyée aux **établissements d'accueil** dans les cas suivants :

- sections à recrutement particulier (tests et/ou commission)

Les candidats devront prendre contact avec l'établissement demandé pour connaître les modalités d'admission (dossier spécifique et/ou test).

- élèves de 2^{nde} GT et 1^{re} GT demandant une 1^{re} professionnelle : procédure « passerelle »

Photocopier/scanner le dossier (Annexe 4 du Guide Affelnet Lycée 2026) autant de fois que nécessaire et l'envoyer aux établissements d'accueil concernés, complété des pièces nécessaires (bulletins scolaires, lettre de motivation et tout élément pouvant valoriser la candidature (attestation de stage passerelle, démarches effectuées...) au plus tard le **jeudi 28 mai 2026**. Cf pages 36 du Guide Affelnet Lycée 2026.

- élèves demandant une 1^{re} STD2A, 1^{re} STHR ou 1^{re} S2TMD et n'étant pas déjà en 2^{nde} « profilée » au sein de l'établissement

Dossier (Annexe 4 du Guide Affelnet Lycée 2026 + compte-rendu de saisie Affelnet Lycée + bulletins scolaires de l'année en cours + lettre de motivation + toute pièce susceptible de valoriser la candidature) à envoyer au plus tard le **vendredi 29 mai 2026** dès lors que le candidat n'est pas un « montant » de l'établissement (c'est-à-dire un élève déjà dans l'établissement en 2^{nde} GT avec l'enseignement optionnel Création et Culture Design, 2^{nde} STHR ou 2^{nde} GT avec enseignement optionnel Culture et pratique de la danse de la musique et du théâtre (ex-TMD) selon le cas).

- élèves demandant une affectation dans une classe de 2^{nde} GT sport-études (Cf. p. 18 du Guide Affelnet Lycée 2026)

Le dossier complet doit être transmis par l'établissement d'origine à chacun des établissements demandés par l'élève au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**. Il doit comprendre la fiche de candidature à une classe Sport-études (Annexe 9 du Guide Affelnet Lycée 2026), le dossier de candidature Affelnet Lycée (Annexe 3 ou 4 du Guide Affelnet Lycée 2026 selon les cas), une copie des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que les documents spécifiques correspondant à la situation de l'élève (voir liste sur la fiche Annexe 9 du Guide Affelnet Lycée 2026).

Le détail de la procédure peut être consulté en page 18 du Guide Affelnet Lycée 2026.

NOTE : Cette démarche ne concerne pas les élèves sollicitant une admission dans un dispositif *Individuel* sport-études. Dans ce dernier cas de figure, un dossier doit être communiqué à la DSDEN.

→ Une copie du dossier est envoyée à la **DSDEN ou à la DRAAF en fonction de l'établissement d'accueil demandé** dans les cas suivants :

- élèves emménageant dans l'académie

Envoyer le dossier (Annexe 3 ou 4 du Guide Affelnet Lycée 2026 + compte-rendu de saisie Affelnet Lycée + bulletins scolaires de l'année en cours) en ajoutant un justificatif de domicile (ou d'une attestation de l'employeur) à la DSDEN d'accueil au plus tard le **mardi 9 juin 2026**.

- élèves non scolarisés (non-inscrits dans un établissement scolaire en 2025-2026)

Envoyer le dossier (Annexe 3 ou 4 du Guide Affelnet Lycée 2026 + compte-rendu de saisie Affelnet Lycée + derniers bulletins scolaires obtenus par l'élève + fiche RFI (annexe à la circulaire 26-019, téléchargeable sur la page du site académique consacrée à l'affectation en lycée)), selon les modalités décrites en p. 48 du Guide Affelnet Lycée 2026, à la DSDEN d'accueil au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**.

→ Une copie du dossier est envoyée à la **DSDEN de l'établissement d'accueil** dans les cas suivants :

- élèves demandant une priorité médicale ou au titre du handicap

Envoyer le dossier (Annexe 3 ou 4, bulletins scolaires de l'année en cours + Annexe 6 et/ou 7 du Guide Affelnet Lycée 2026 + justificatifs de situation médicale sous plus cacheté à l'attention du médecin de la DSDEN ; autres pièces éventuelles : se reporter aux instructions départementales) à la DSDEN d'accueil au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**.

- élèves demandant l'entrée dans un dispositif sport-études à titre individuel

Envoyer le dossier (pièces à fournir : se reporter à la circulaire départementale ou se rapprocher de la DSDEN) à la DSDEN d'accueil au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**, comme précisé p. 20 du Guide Affelnet Lycée 2026.

- élèves relevant de la MLDS pour une demande de bonification

Envoyer le dossier (pièces à fournir : se reporter à la circulaire départementale ou se rapprocher de la DSDEN), à la DSDEN d'accueil au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**, comme précisé p. 49 du Guide Affelnet Lycée 2026.

- élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat, au CNED non réglementé ou inscrits en cours privés à distance, élèves en instruction dans la famille

Envoyer le dossier (pièces à fournir : se reporter à la circulaire départementale ou se rapprocher de la DSDEN) à la DSDEN du 1^{er} vœu au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**. Les candidats devront également se rapprocher des DSDEN d'accueil pour connaître les modalités du contrôle des connaissances ou de l'examen d'entrée.

- élèves demandant une dérogation pour parcours scolaire particulier (PSP)

L'établissement d'origine transmet la fiche de demande de dérogation PSP (Annexe 8 du Guide Affelnet Lycée 2026) à la DSDEN d'accueil selon les modalités précisées dans les instructions départementales.

- Elèves de 3^{ème} SEGPA candidats à une affectation en 2^{nde} pro ou en 1^{ère} année de CAP dans une des spécialités de CAP pour lesquelles ils ne bénéficient pas d'un bonus automatique (cf Annexe 10 du Guide Affelnet Lycée 2026). Envoyer le dossier (Annexe 3 + Compte-rendu de saisie Affelnet Lycée + bulletins scolaires de l'année en cours + avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine) à la DSDEN d'accueil au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**, comme précisé p. 49 du Guide Affelnet Lycée 2026.

→ Une copie du dossier est envoyée à la **DSDEN de l'établissement d'origine** dans les cas suivants :

- élèves de voie professionnelle demandant une 2nde GT mais qui n'avaient pas obtenu de décision d'orientation « 2nde GT » en fin de 3^e

Le dossier de candidature (Annexe 4 du Guide Affelnet Lycée 2026 + compte-rendu de saisie Affelnet Lycée + bulletins scolaires de l'année de 3^e et de l'année en cours + lettre de motivation) sera envoyé à la DSDEN du département d'origine au plus tard le **mercredi 20 mai 2026**, qui saisira la candidature et statuera sur la décision d'affectation.